

Table des matières

INTRODUCTION	3
OBJECTIFS DE LA MISSION	
RECENSEMENT DES SITES POTAGERS EXISTANTS	4
DONNÉES DE BRUXELLES-ENVIRONNEMENT (BE) DONNÉES D'AUTRES PERSONNES RESSOURCES CARTOGRAPHIE ET PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES CARTE DES POTAGERS POTENTIELLEMENT EXISTANTS	4 6 7
FICHE D'IDENTIFICATION ET D'ENCODAGE	9
DESCRIPTION DU CONTENU DE LA FICHE	15
NOTIONS ET PRINCIPES DE BASE	
II. HISTORIQUE DU POTAGER III. GESTION	
IV. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES	
PHOTOS	36
RECHERCHE D'UN POTAGER	
INVENTAIRE DES POTAGERS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	
CHIFFRES-CLÉSCARTES – REPARTITION SPATIALE DES POTAGERS EN FONCTION DE LEURS CARACTERISTIQUES	40

Introduction

OBJECTIFS DE LA MISSION

S'inscrivant dans la continuité de plusieurs initiatives visant à favoriser l'implantation des potagers en ville, cette étude a pour objectif de récolter des données qualitatives et quantitatives, afin de réaliser un inventaire des potagers existant dans la région, ainsi que d'identifier des sites potentiels pour en créer de nouveaux en Région de Bruxelles-Capitale. Le potentiel maraicher est ici entendu dans son acception la plus large et ne tient pas compte des formes d'exploitation.

Afin d'atteindre ces objectifs, la mission comporte trois phases distinctes :

1. Identifier des références d'agriculture urbaine

Cette première phase a consisté en une récolte et une synthèse de références pertinentes en matière d'agriculture urbaine au regard du contexte bruxellois et des objectifs de l'étude : références de projets mais également de politiques à l'échelle de villes similaires, etc.

2. Récolter, mettre à jour, structurer et compléter les données existantes sur les sites d'agriculture urbaine existants

La seconde partie a consisté en un travail d'identification des sites existants. Une fois les sites identifiés, un important puis de terrain a été mené. Il a permis de visiter l'ensemble des sites identifiés sous un angle qualitatif. L'ensemble des données récoltées sur le terrain a ensuite été encodé dans un système informatique adapté à la mise en place d'un SIG.

3. Appréhender les potentialités de développement des potagers en RBC

Suite à l'établissement de critères de sélection de sites pouvant potentiellement accueillir des potagers, des sites prioritaires ont identifiés et une étude approfondie a été menée sur dix d'entre eux.

MISE EN CONTEXTE DE LA PHASE 2

La **deuxième phase de la mission** s'est déroulée entre les mois d'avril et d'août 2013. L'objectif de cette partie du rapport est de décrire le travail effectué pour cette phase.

La première étape a été la mise au point d'une fiche de relevé de terrain. Celle-ci a été réalisée en collaboration avec le comité d'accompagnement. Elle constitue la base de l'inventaire et de l'analyse de l'existant, puisque les analyses stratégiques se feront avec les éléments relevés sur le terrain, et selon la manière dont ils ont été relevés

Les sites potagers existants ont ensuite été recensés et localisés. A cette fin, les acteurs clés en matière de potagers urbains en Région de Bruxelles-Capitale ont été contactés et un travail de cartographie et d'analyse d'images aériennes a eu lieu pour confirmer et compléter les données récoltées auprès des acteurs. De cette manière, quelque 430 sites ont été recensés. Toutes les informations disponibles sur les potagers existants ont été collectées et rassemblées dans une première base de données. Elles ont permis, dans la moitié des cas, d'obtenir des informations préalables sur les potagers (contacts, localisation...).

Dans un troisième temps, l'ensemble des sites potagers localisés en Région bruxelloise a été visité. Pour chaque site visité, une fiche de terrain a été complétée. Le contenu de la fiche et des méthodes de relevé sont décrits et explicités dans le présent rapport.

Parallèlement à ce travail de terrain, un module d'encodage associé à une base de données géolocalisée et semblable à la fiche de terrain, a été réalisé par BGI. Le module d'encodage a pour but, comme son nom l'indique, d'encoder sous forme informatique les données récoltées sur le terrain dans une base de données réalisée par BGI selon les consignes du service informatique de BE. L'ensemble des fiches de terrain a donc été encodé dans la base de données grâce à ce programme.

Recensement des sites potagers existants

Plusieurs sources d'information ont été exploitées afin de recenser les sites existants sur l'ensemble de la Région bruxelloise : données de BE, contacts pris avec des personnes et/ou associations ressources dans le domaine, sélection cartographique de parcelles et analyse de photographies aériennes. Au total, quelque 430 sites existants ont ainsi été localisés. La méthode utilisée pour les identifier et les localiser est détaillée cidessous.

DONNÉES DE BRUXELLES-ENVIRONNEMENT (BE)

BE est en possession de nombreuses données relatives aux potagers urbains. Les données suivantes, fournies par BE, ont été exploitées afin d'identifier des sites de potagers existants en Région de Bruxelles-Capitale :

- la carte interactive localisant 54 potagers collectifs à Bruxelles (carte issue du site Bruxelles, Ville durable)
- une liste des projets de potagers menés dans le cadre des Quartiers Durables,
- les 8 sites potagers gérés par BE en Région bruxelloise,
- une carte des espaces verts de 1996 différenciant les zones agricoles des zones de parc, de friche ou de bois. Cette carte, qui a été analysée au regard de la photo aérienne, a permis de localiser des potagers présents sur le sol bruxellois depuis une dizaine d'années.

DONNÉES D'AUTRES PERSONNES RESSOURCES

Des contacts ont été pris avec les 19 communes bruxelloises en avril 2013 : les éco-conseillers ou responsables des services urbanisme, plantations, espaces verts, nature, environnement ou développement durable ont permis de localiser une partie des potagers présents sur leur territoire. Le type et l'exhaustivité des données reçues sont très variables d'une commune à l'autre. Certaines communes nous ont indiqués tous les potagers dont elles avaient connaissance sur leur territoire, d'autres ne nous ont indiqué que les potagers dont ils assuraient la gestion. Le tableau 1 reprend, pour chaque commune, la personne de contact ainsi qu'un brève description des informations obtenues.

Tableau 1 : données reçues des communes

Communes	Nom	Réponse
Anderlecht	Christophe Bourgois	Confirme notre recensement + 7 sites + informations
Auderghem	Laurence Pison	3 sites
Berchem-Ste-Agathe	Philippe Van Damme	1 site
Bruxelles	Véronique Naisse	En cours
Etterbeek	Judith Charlier	4 sites
Evere		Rapport du BRAT (inventaire des potagers)
Forest	Martine Romain	16 sites
Ganshoren	Bruno Verhelpen	1 site
Ixelles	Noémie Maughan	Confirme notre recensement
Jette	Coralie Meeus	Coin de Terre + clos des moutons (en tout 7 sites)
Koekelberg	Valérie Durning	1 site
Molenbeek	Analisa Gadaleta	Aspect politique + 6 sites + contacts
Saint-Josse	Christine Toussaint	1 projet
Saint-Gilles	Sandrine Snyers	10 sites
Schaerbeek	Michèle Mulders	3 sites + contacts
Uccle	Sarah Boxus + services des propriétés communales	2 sites communaux
Watermael-Boisfort	Anne Ruelle	6 sites

Woluwe-st-Lambert	Valérie Donnay	2 sites
Woluwe-st-Pierre	Marc Dupont	7 sites

En plus des communes, des personnes-ressources par rapport à l'agriculture urbaine en Région de Bruxelles-Capitale ont également été contactées. Elles nous ont informés sur bon nombre de sites potagers. Le tableau 2 liste les acteurs-clés contactés et décrit brièvement les informations reçues :

Tableau 2 : données reçues des personnes-ressources

Association	Nom	Réponse
Natagora	Lorene Wilmet	NON
Ferme Nos pilifs		Leurs terrains
IGEAT	Marie-Françoise Godart	Carte des espaces verts 1996
SRABE Ligue Nationale du Coin de Terre et des Jardins Populaires	Yves Van Parijs	Liste du coin de terre (5 sites)
Tournesol asbl	Patrick Bulteel	Potagers liés aux activités de la ferme
Greenloop	Gautier chapelle	Etude sur le potentiel économique et en matière d'emploi, de l'agriculture à Bruxelles (pas de potagers à proprement parler).
Les Jardins de Pomone		5 sites, dont 3 en Flandre
Worms asbl		Liste des potagers à côté des composts qu'ils ont installés (27 sites, souvent non visibles sur photo aérienne)
Apis Bruoc Sella		Potager Ernotte/Dries
Cercle horticole de Woluwe		5 sites
Nature et Progrès	M. Degauthier	NON
Infrabel	Aurélie Denoiseux	NON
Uni Ghent	Maarten Roels	Mémoires + 4 sites
IBGE – Contrats de Quartier	Pierre Burniat	Liste (beaucoup n'existent pas encore)
BRAL	Jeroen Verhoven	1 site + renvoie vers VELT
VELT	Katleen Deruytter	2 sites à eux + renvoie vers le DDH + 1 mémoire
La Rue	Marie Colinet	3 sites autour
Le Début des Haricots	Antoine Sterling	Carte + localisation GoogleMaps (mai 2012) de 67 sites et parfois des informations de contact

La récolte des données auprès de BE, des communes et autres personnes-ressources a permis d'identifier quelque 350 potagers en Région de Bruxelles-Capitale.

CARTOGRAPHIE ET PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES

Afin de compléter la liste des sites existants déjà renseignés, une méthode basée sur l'exploitation du SIG et via photo aérienne a été mise au point. Cette méthode s'est déroulée en deux étapes :

- détermination de critères permettant d'identifier les parcelles et/ou terrains pouvant <u>potentiellement</u> accueillir des potagers ;
- observation des parcelles ainsi sélectionnée via la photo aérienne afin de voir si elles sont, ou non, occupées par un potager.

Identification des parcelles pouvant potentiellement accueillir un potager

Ce travail s'est basé sur les données cartographiques des parcelles et du bâti d'Urbis (2012).

Le premier critère retenu a été <u>le caractère non bâti</u> de la parcelle. Il a en effet été estimé que les potagers présents sur des parcelles bâties (dans les zones de cours et jardins ou d'abords des constructions) sont, soit le fait de particuliers, soit le fait d'associations ou d'équipements. Dans le premier cas de figure, même si un potager était identifié, il ne serait pas retenu car il n'entrerait pas dans le champ d'application de la présente mission; dans le second cas de figure, on peut considérer que les potager attachés à des équipements ou associations sont issus de projets collectifs et qu'ils ont dès lors été renseignés par les acteurs contactés (cf. cidessous).

Lors de l'indentification de parcelles non bâties, différents cas de figure se sont présentés :

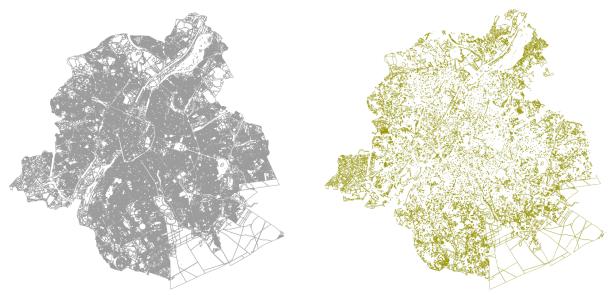
la couche « bâti » comporte des bâtiments de très petite taille dont la plupart sont des abris de jardin.
 Afin d'éviter de ne pas prendre en compte les parcelles avec abris de jardin, les bâtiments de moins de 30m² d'emprise au sol (superficie au sol trop petite pour un logement mais assez grande pour un abri de jardin) ont été supprimés de la couche « bâti » ;



Exemple de bâti de moins de 30 m² représentant des abris individuels dans un potager bruxellois

- dans certains cas, le dessin du bâti n'est pas exactement aligné à celui des parcelles. Il se peut donc qu'un bâtiment soit à cheval sur plusieurs parcelles. Une parcelle comportant une toute petite superficie de bâti de la parcelle voisine pourrait donc ne pas être reprise alors qu'elle n'est, en réalité, pas bâtie. Pour éviter ces cas de figure, c'est le centroïde des bâtiments qui a été pris en compte.
- → On donc été retenue toutes les parcelles ne comportant pas le centroïde d'un bâtiment dont l'emprise au sol est supérieure à 30m².

Un Système d'Information Géographie (SIG, en l'occurrence QGIS) a permis de sélectionner ces parcelles. Cette requête cartographique a permis de ne sélectionner que 28.112 sur les 214.013 parcelles bruxelloises.



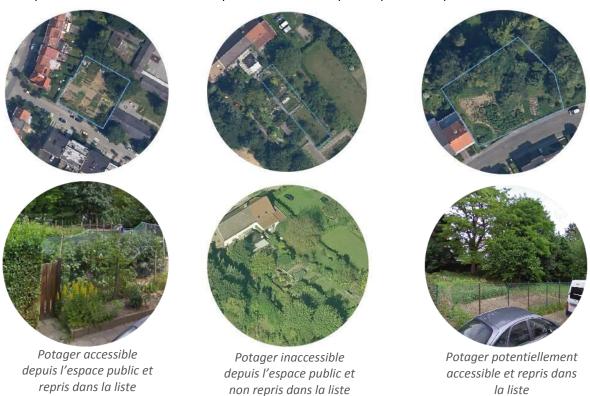
Ensemble des 214.013 parcelles bruxelloises en gris, et les 28.112 parcelles « non-bâties » en vert

Observation des photographies aériennes

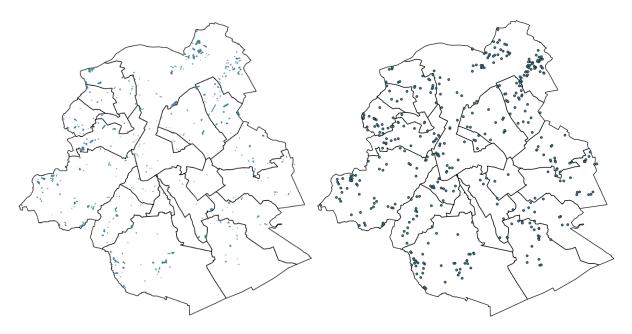
Ces 28.112 parcelles ont été observées au regard des photographies aériennes (GoogleMaps, fin 2012), ce qui a permis de localiser 85 nouveaux potagers sur l'ensemble de la région.

Pour identifier, sur base de la photo aérienne, les potagers existants et qui n'auraient pas encore été recensés, les critères suivants ont été retenus :

- Des indices visuels laissant supposer l'existence d'un potager doivent être observés. Ces indices sont notamment : la trame (lignes de culture), la présence d'abris...
- les potagers qui sont situés en intérieur d'îlot, dans des zones de cours et jardins qui ne sont pas accessibles depuis la voie publique, et qui ne sont pas liés à un équipement collectif ou de service public ont été considéré comme « privé » et n'ont donc pas été pris en compte.



En combinant l'ensemble des sources décrites ci-dessus, 427 sites potagers sont considérés comme potentiellement existants (voir les deux cartes ci-dessous). Ces sites devront être visités pour s'assurer de leur existence (dans certains cas il s'agit surement de potagers, privés, abandonnés ou encore de projets) et, dans le cas positif, pour remplir la base de données.



Cartes des potagers existants : à gauche les potagers sont représentés par leur emprise au sol, à droite par un point

Fiche d'identification et d'encodage

Au regard des objectifs poursuivis par la mission et définis dans le cahier des charges ainsi que lors des comités d'accompagnement, une fiche d'identification de chaque site potager a été réalisée. Cette fiche servira de base :

- Au travail de terrain : elle explicite les informations devant être relevées sur le terrain ainsi que la manière de les relever afin d'assurer une homogénéité dans les données relevées ;
- A la constitution de la base de données et du SIG.

La fiche d'identification est divisée en 5 thématiques :

- I. Généralités
- II. Historique du potager
- III. Gestion
- IV. Caractéristiques physiques
- V. Accessibilité

Le principe de base est que chacune de ces thématiques est détaillée par une série d'indicateurs. Certains de ces indicateurs ont été sélectionnés par BE comme étant essentiels (collecte exhaustive pour tous les sites), ou très importants, des réponses aux autres étant parfois plus compliquées à obtenir, ou d'importance moindre par rapports aux objectifs de la Région.

Sont présentées ci-dessous la fiche d'identification (pour le travail de terrain) ainsi que le formulaire d'encodage. Ce dernier présente une mise en page différente de la fiche de terrain (mise en page adaptée à l'encodage) mais offre un contenu identique à cette dernière.

Les différentes thématiques contenues dans la fiche d'identification ainsi que leur contenu sont détaillés dans la suite du rapport.

FICHE DE TERRAIN

1. * GENERALITES				N°:
Date relevé :	N° photo ID :		Nº photos :	
Nom du potager (ou rue principale) :		'		
Site web :				
Adresse entrée principale :			Commune :	
Adresses entrées secondaires :			•	
Personne de contact :		N° tél :		
Email:		Fonction dans		
Personne interrogée : fonction dans le			onnaire	
* Critères importants	* Criteres	exhaustifs		
 HISTORIQUE DU POTAGER Année de création du potager / âge 	du potogor i			
Son historique présente-t-il des parti			•••	
Qui est à l'initiative du potager : Particulier(s) - association de fait Si service public, association, asbl, en Qui gère aujourd'hui le potager : Idem - particulier(s) - association de	treprise ou autre, pro	éciser le(a)quel(- Service pub	le) :	entreprise - autre
Si service public, association, asbl, en	treprise ou autre, pr	éciser le(a)quel(le):	
* Le potager est-il issu d'un projet sp	écifique ou s'est-il d	éveloppé spon	tanément?	projet - spontané
<u>Si projet spécifique</u> : Quels sont les objectifs spécifiques de Réinsertion sociale - lien social				
Quel est le degré de participation des				
proposition qui convient le mieux) :	a a a gestion	ir da potager i	(question our	erte, ertourer ia
<u>pas</u> de gestion organisée usagers <u>inforn</u>	<u>nés</u> de la gestion	usagers <u>consulté</u> l'organisatio		usagers <u>impliqués</u> dans l'organisation
Le potager a-t-il été conçu comme un	projet temporaire			
* Le terrain est-il visé par d'autres pr	oiets connus ?	Oui / Non / N	le sait nas	
<u>Si oui</u> : infrastructure - résidenti + affectation au PRAS (à faire en cham	el (ou mixte) -			espace vert
3. GESTION				
* Qui est le propriétaire du terrain ? un particulier - Service public - <u>Si</u> service public, association, société				
L'on distingue ici 3 acteurs : le proprié ces acteurs se recoupent (il peut n'y e * Quelle est la relation entre le propr	n avoir qu'un seul p	ar exemple)		jardinier. Dans certains cas,
Gestionnaire propriétaire - Accord s	-	•		
* Y a-t-il un accord entre le gestionna	ire et le jardinier po	our pouvoir jaro	<mark>liner?</mark> oui /	non
Si oui :				
Convention signée - Conv	ention orale			
Convention payante - Conv	ention non-payante			
Y a-t-il des règles pour l'utilisation du	ı potager (charte, rè	glement) ?	oui ,	/ non

Le potager a-t-il connu/connait-il des actes de vandalisme (vol, dégâts) ? Oui / Non / Ne sait pas			
Si oui :			
De quelle nature ?			
Des actions particulières ont-elles été menées pour les éviter ? Oui / Non / Ne sait pas			
Si oui, précisez :			
Le projet est-il la source de conflits ? oui / non / ne sait pas			
Si oui : (plusieurs choix possibles)			
Lesquels : voisinage - internes - propriétaire - autre Précisez :			
* Le potager fait-il l'objet d'une subvention ? oui / non / ne sait pas			
Si oui, précisez :			
Européenne : FEDER / LIFE+ / Fonds de Cohésion / URBACT / autre			
Si autre, précisez :			
Régionale : quartiers verts / quartiers durables / potagers collectifs / alimentation durable / contrats			
de quartier (durable) / égalité des chances / autre			
Si autre, précisez:			
Communale : Régie foncière / Agenda 21 / égalité des chances / quartiers verts / autre			
Si autre, précisez:			
Autre : Fondation Roi Baudouin / Bruocsella-Prométhéa / Fédérale (Prog. Grandes villes) /			
* Combien de personnes travaillent régulièrement dans le potager ?			
Le potager souhaite-t-il accueillir de nouveaux jardiniers ? oui / non / ne sait pas			
Le potager est-il opposé à l'arrivée de nouveaux jardiniers ? oui / non / ne sait pas			
Si oui, précisez :			
Y a-t-il une liste d'attente ? oui / non / ne sait pas			
Si oui, combien :			
Des activités sont-elles organisées sur le potager ou sur le site ? (plusieurs choix possibles)			
Formations Visites Animations Vente Autres Non			
Si autres, lesquelles :			
Y a-t-il des collaborations avec d'autres associations ou organismes ? oui / non / ne sait pas			
Si oui, lesquels:			
Contains and the department to death find to contain the death of the contains and the			
Certains produits du potager sont-ils destinés à la vente (globalement) ? oui / non Si oui, quelle proportion ? >30% - 30-60% - >60%			
Strong quenc proportion: 20076 - 00 0076 - 2 0076			

4. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES
* Le potager se trouve dans :
dent creuse ou parcelle traversante - intérieur d'îlot - ensemble de parcelles ou totalité d'îlot (site ouvert) - parc - bordure d'infrastructure - cour ou jardin - sur ou dans une construction (toiture, terrasse) - front de rue
Quelle était l'utilisation antérieure du site ?
Friche - décharge - cour ou jardin - terrain industriel - prairie - ne sait pas - autre
* Quel est le rapport au sol du potager ? Est-il :
Au niveau du sol - sur toiture/terrasse - vertical (précisez la structure)
Si le potager est au niveau du sol :
Des analyses de sol ont-elles été réalisées ? oui / non / ne sait pas (demander si les rapports sont disponibles)
Des actions particulières ont-elles été menées en matière de pollution du sol ? oui / non / ne sait pas
<u>Si oui</u> : lesquelles ?
Le potager souffre-t-il de problèmes d'exposition à la lumière ? Oui / Non / Ne sait pas
* Quelle est la superficie du site ?

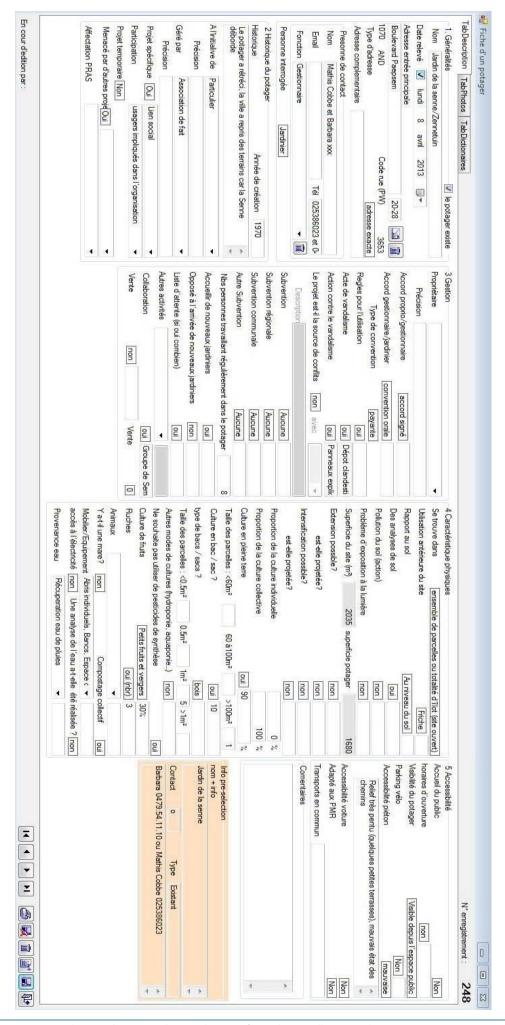
* Quelle est la superficie utilisée par le potager (y compris chemins, mobilier) ?
* Une extension du potager est-elle encore possible ? oui / non / ne sait pas Si oui :
- estimation de la surface concernée (ordre de grandeur ou dessin sur photo) : - cette extension est-elle projetée ? oui / non / ne sait pas
* Une intensification des activités agricoles sur la surface utilisée est-elle possible ? oui / non / ne sait pas Si oui :
- ordre de grandeur de l'intensification par rapport à l'exploitation actuelle : - cette intensification est-elle projetée ? oui / non / ne sait pas
* Quelle est la proportion (en superficie) de la culture individuelle ?
* Y a-t-il de la culture <u>en pleine terre</u> ? oui / non <u>Si oui :</u> estimation de la superficie en pleine terre (y compris chemins)(en m² ou en % ou sur photo) :
* Taille moyenne et nombre des parcelles :
< 60 m² Nombre :
60 m² < x < 100m² Nombre :
>100m² Nombre :
* Y a-t-il de la culture en <u>bac / sac</u> ? oui / non <u>Si oui :</u> estimation du % cultivé en bac / sac (y compris chemins, mobilier)(en m² ou en % ou sur photo) :
, ,
* Types de bacs / sacs (géotextile, bois) :
* Taille moyenne et nombre des bacs / sacs :
< 0,5 m² Nombre :
0,5 m² Nombre :
1 m² Nombre : > 1 m² Nombre :
Y a-t-il d'autres modes de cultures (hydroponie, aquaponie) ? oui / non
Si oui : lesquelles ?
Le fait de ne pas utiliser de pesticides de synthèse est-il un objectif du potager ? oui / non / ne sait pas
Des fruits sont-ils cultivés ? Petits fruits - Verger - Non
Si oui : dans quelle proportion (superficie) ? (ordre de grandeur)
Y a-t-il des ruches dans le jardin ? oui / non
<u>si oui :</u> combien ?
Y a-t-il des animaux dans le jardin ? (plusieurs choix possibles)
poules - canards - lapins - caprins - ovins - autres non
Y a-t-il une mare? oui / non
Un compostage collectif des déchets verts est-il organisé ? oui / non
De quel mobilier/équipement dispose le jardin ? (plusieurs choix possibles)
Aucun - Barbecue collectif - abris collectifs - abris individuels - Toilettes conventionnelles - Toilettes sèches - table commune (pic-nic) - bancs - plaine de jeux - aire d'accueil - espace collectif - Autre
Y a-t-il un accès à l'électricité ? oui / non
D'où provient l'eau disponible sur le potager ? (plusieurs choix possibles)
eau courante - Eau de récupération de pluies - rivière - puits - autre
Une analyse de l'eau a-t-elle été réalisée ? oui / non

5. ACCESSIBILITE * Le potager est-il accessible à toute heure pour les jardiniers ? oui / non Si oui : comment ? clé/code - potager ouvert (non clôturé) * Un accueil du public est-il organisé sur le potager ? oui / non Si oui : horaires :..... Comment qualifieriez-vous la visibilité du potager depuis l'espace public ? Visible depuis l'espace public - invisible mais indiqué depuis l'espace public - invisible et pas indiqué * Accessibilité vélo : y a-t-il un parking pour vélos ? oui / non (taille :.....) * Comment qualifier l'accessibilité piétonne (personnes agées) ? bonne - moyenne - mauvaise Pourquoi (pente, état des chemins...) ?..... * Le site est-il accessible aux véhicules motorisés ? oui / non * Votre potager est-il adapté aux PMR ? oui / non * Transports en commun (à faire en chambre)

- + présentation schématique du jardin avec indication :
 - points cardinaux

 - pente + reliefdes points d'eau
 - des points d'électricité
 - des bâtiments adjacents
 - des chemins principaux
 - compostière
 - clôtures de protection

 - différents types de revêtement du sol (terre, béton, gravier, etc.)
- + contour sur photo aérienne



Description du contenu de la fiche

NOTIONS ET PRINCIPES DE BASE

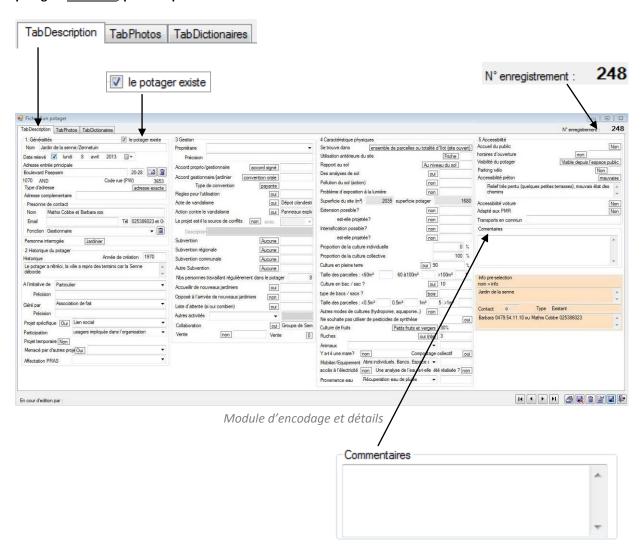
Avant de détailler le contenu de la fiche, il importe de préciser une série de notions et principes de base :

Au sens du présent inventaire, il faut entendre par « potager » les potagers qui ne sont pas strictement privés. Les potagers d'un particulier ou les potagers d'une école qui ne sont destinés qu'aux élèves de cette école n'ont pas été pris en compte. Ont donc été pris en compte les potagers qui étaient susceptibles d'accueillir des jardiniers qui le souhaitent (pour autant qu'il y ait encore de la place de disponible), soit les potagers ouverts au public.

Chaque site potager possède une page propre dans laquelle sont encodées ses différentes caractéristiques. La fiche d'encodage se trouve dans l'onglet TabDescription alors que les photos sont ajoutées via l'onglet TabPhotos (voir plus loin dans ce document). Chaque site potager possède également un n° d'enregistrement qui lui est propre et sera son identifiant.

Dans le cas où un potager recensé n'existe pas, a été abandonné ou se révèle être privé, la case « le potager existe » est décochée. La fiche se grise et il n'est plus possible de la compléter (les données pré-encodées ont toutefois été maintenues au cas où certaines se révélaient utiles à l'avenir).

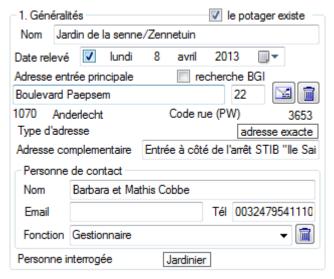
Pour l'exploitation de la base de données, il conviendra donc d'être attentif à ne prendre en compte que les potagers <u>existants</u>, pour lesquels les données ont été validées.



Une boîte de commentaires a été ajoutée à la fin du formulaire afin de ne pas perdre une information annotée lors de l'enquête de terrain, et qui ne rentrerait dans aucune des cases de la fiche d'encodage.

Dans la suite du rapport, les différents indicateurs et informations relevées sur le terrain et encodées sont présentées par thématique. Pour chaque thématique, les différents champs composant la base de données sont ainsi présentés et illustrés l'un après l'autre.

L'objectif de cette thématique est de donner des informations générales sur chaque potager. Ces informations permettent de le localiser avec précision et de pouvoir prendre contact avec le gestionnaire.



Extrait du module d'encodage

Nom : ce champ reprend le nom donné au potager. Dans le cas où le potager n'a pas de nom, ce champ est complété par le nom de la rue, du parc ou du lieu-dit dans lequel il se trouve.

Date du relevé : ce champ reprend la date à laquelle la dernière visite sur le terrain a été effectuée.

Adresse de l'entrée principale : ce champ reprend le nom de la rue où est située l'entrée principale du potager. Si ce dernier se situe dans un parc, c'est alors l'adresse de l'entrée du parc la plus proche du potager qui est retenue.

Afin d'augmenter la précision de la localisation, un champ « Type d'adresse » permet de préciser si l'adresse mentionnée est « exacte » ou si le potager se situe « à côté de », « derrière » ou « en face de » celle-ci.

Une adresse complémentaire peut également être notée, dans les cas où :

- le point adresse (Urbis) le plus proche est assez distant du potager et où des informations complémentaires sont donc nécessaires pour comprendre le lien avec le site ;
- plusieurs adresses donnent accès au potager;
- le potager se trouve sur un coin.

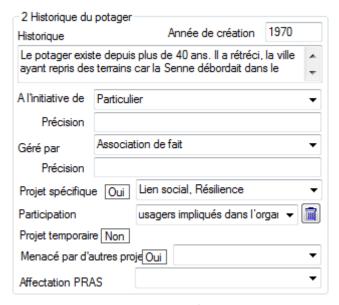
Dans certains cas, l'adresse exacte n'était pas reconnue par Urbis. Le point Urbis le plus proche a alors été encodé et un commentaire a été mis dans le champ « adresse complémentaire ».

Personne de contact: Les nom, prénom, adresse mail et numéro de la personne responsable sont reprises dans ce champ. Préciser sa fonction permet de connaître son implication dans le potager (gestionnaire ou jardinier). Ces données doivent permettre de contacter le gestionnaire du potager. De plus, c'est cette personne qui a été contactée si le potager était vide lors du travail de terrain.

Le numéro de téléphone est stocké sous la forme 0032xxxxxxxxx. Si plusieurs numéros de téléphone sont donnés, les autres sont notés dans la boite de commentaires.

Personne interrogée : ce champ permet de donner une information sur la précision des informations récoltées, selon que la personne interrogée est gestionnaire, ou simple jardinier.

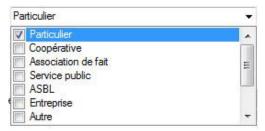
Cette thématique a pour objectif de décrire l'historique du potager et ainsi de comprendre son évolution dans le temps, sa pérennité ou son côté temporaire, voire précaire.



Extrait du module d'encodage

Année de création : ce champ reprend, dans la mesure du possible, l'année de création du potager. Certains potagers existent de longue date et l'année précise de création n'est pas toujours connue par le gestionnaire. Une année approximative est encodée, et une précision écrite est apportée dans la case de commentaires. Cette case permet également de préciser d'éventuelles particularités dans l'historique du potager (agrandissement, réduction de la surface, abandon puis reprise,...).

Initiative: il est ici question de préciser de qui provient l'initiative de la création du potager. Il est possible de cocher plusieurs cases, car certains projets sont par exemple menés à l'origine par un service public (CPAS...) mais à la demande de la population. Dans le cas où les cases Coopérative, Service Public, ASBL, Entreprise ou Autre sont cochées, il est demandé, dans la mesure du possible, de préciser le(la)quel(le).



Extrait du module d'encodage (menu déroulant « A l'initiative de »)

Géré par : le but de ce critère est de définir qui gère aujourd'hui le potager. Le fonctionnement de la fiche d'encodage est identique au critère « A l'initiative de ».

Projet spécifique: ce champ défini si le potager est issu d'un projet spécifique ou s'il s'est développé spontanément. Si le potager est issu d'un projet, les principaux objectifs de celui-ci sont précisés: « Lien social », « Réinsertion sociale », « Objectif économique », « Education », « Résilience »... Plusieurs de ces options peuvent être cochées, mais il s'agit de préciser les volontés au départ du projet, et non ses conséquences. Par contre, si un groupe d'habitants sont à l'initiative du potager (réuni dans une association de fait, une asbl ou sans groupement), le développement a été considéré comme spontané.

Participation: le degré de participation des usagers à la gestion du potager est défini dans ce champ. Le choix n'est pas multiple, et se fait entre les 4 grandes options: <u>pas</u> de gestion organisée, les usagers sont <u>informés</u> de la gestion, les usagers sont <u>consultés</u> pour la gestion, ou les usagers sont <u>impliqués</u> dans la gestion.

Projet temporaire : selon que le projet était prévu dès sa création comme un projet temporaire ou non, la réponse varie (Oui/non). Ce critère informe sur la pérennité possible/prévue du potager.

Un cas particulier est le potager « 8m² » situé à la place Morichar. En effet, le projet d'origine était conçu comme temporaire, puisqu'il s'agissait de bacs sur roulettes destinées à être bougés de place de parking en place de parking tout au long de la semaine de la mobilité 2009. Cependant, ce projet a finalement trouvé un lieu fixe, les bacs sont toujours entretenus par un collectif d'habitants, qui possède également un bac à compost et récupère les eaux de pluie.



Projet temporaire devenu permanent : Le Jardin Potager 8m²

Menacé par d'autres projets : ce champ indique si le potager est menacé par d'autres projets. La réponse varie entre Oui, Non et Ne sait pas. Si la réponse est oui, le type de projet est précisé : infrastructure (voie de chemin de fer, route...), résidentiel (ou mixte), bureaux/commerces ou espace vert. Ce critère informe quant à la précarité du potager.

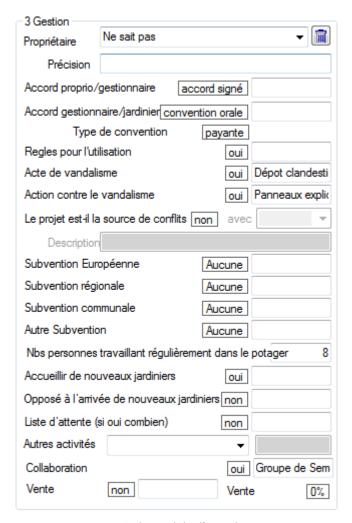
L'occurrence des projets menacés par d'autres projets peut être illustrée par un projet du contrat de quartier durable Masui (2011-2014) : le *Jardin du Nord*. Il s'agit d'un potager collectif dans le quartier nord de Bruxelles. À partir de 2015, I 'espace où actuellement le potager se situe (Petite Place de la Reine, 1000 Bruxelles) sera aménagé dans le cadre de la création du futur Parc de la Senne. Les détails sur l'intégration du potager dans le futur parc étant inconnus jusqu'à présent, la pérennité du potager n'est pas assurée.



Le potager temporaire 'Jardin du Nord' à Masui (Bruxelles-Ville)

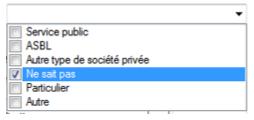
Affectation au PRAS : ce champ précise l'affectation au PRAS du terrain occupé par le potager. En indiquant si le terrain est bâtissable ou non, il est un indicateur de la pérennité du potager.

Cette thématique a pour but d'expliquer comment fonctionne le potager et comment il est géré : quelles sont les relations entre le propriétaire du terrain, le gestionnaire et les jardiniers ; des subventions ont-elles aidé à la mise en place du potager ; des problèmes ont-ils été générés par l'occupation du terrain, etc.



Extrait du module d'encodage

Propriétaire : ce champ précise quel est le statut du propriétaire du terrain. Si la réponse cochée est « Service public », « ASBL », « Autre type de société privée », ou « Autre », le propriétaire est, dans la mesure du possible, précisé.



Extrait du module d'encodage (« A l'initiative de »)

Dans les deux questions suivantes, les questions distinguent trois acteurs : le propriétaire du terrain, le gestionnaire du potager et les jardiniers. Dans certains cas, ces acteurs se recoupent (il peut même n'y avoir qu'une personne qui porte les 3 casquettes).

Accord proprio/gestionnaire: ce champ reprend la relation qui existe entre le gestionnaire et le propriétaire. S'il s'agit de la même personne, l'option « Gestionnaire propriétaire » est choisie. Sinon, un accord peut être passé (oral ou signé) ou non (cas du squat de terrain). Il est possible qu'une éventualité n'ait pas été prise en compte. Un champ « Autre », suivi d'une case de texte, permet d'y faire allusion et de l'expliquer.

Parmi le groupe de propriétaires, 3 types principaux peuvent être distingués. La plus grande partie des potagers se situent sur des terrains appartenant aux services publics (aux communes pour la plupart), qui les mettent à disposition aux habitants via des gestionnaires intermédiaires ou non (voir ci-dessous). Deuxièmement, un nombre important de la surface bruxelloise cultivable se situe aux bords du chemin de fer. Les sociétés des voies ferriés comme Infrabel et la SNCB sont généralement propriétaires de ces sites et constituent donc un autre groupe important. Un troisième groupe non négligeable appartient à des personnes ou des sociétés privés¹.



Le potager Koekelberg Historique est l'un des multiples potagers appartenant à la SNCB.

Accord gestionnaire/jardinier: S'il existe un gestionnaire du potager, la question est ici de savoir si un accord a été passé entre ce gestionnaire et les jardiniers, et dans le cas positif, si cet accord est signé ou oral, et payant ou non.

Le gestionnaire du potager *Permascheut* a, par exemple, a été 'mis en place' par la commune d'Anderlecht dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Scheut. Dans des cas pareils, la signature d'une convention (non-payante) par les usagers dépend de la stratégie de fonctionnement de la structure gérante, en concertation avec la commune en question.

_

Les potagers *privés* ne sont que retenus quand le propriétaire (1 personne) loue ou met à disposition son terrain à plus de deux jardiniers/usagers. Dans le cas où le propriétaire travaille sont terrain lui-même ou quand il le loue à moins de deux jardiniers, le potager est classé comme *privé* et n'est donc pas intégré dans la base de données.





Le potager Permascheut (Anderlecht)

Le Jardin Ernest Tuin (Schaerbeek)

Une partie signifiante des potagers au bord du chemin de fer (se situant sur les terrains de la SNCB/Infrabel) sont cultivés par des jardiniers (ou par des familles) individuels. Dans ces cas spécifiques, aucun gestionnaire n'intervient et un contrat d'occupation est signé directement avec l'administration responsable de la société en question. Cependant, ces terrains sont de plus en plus occupés par des associations regroupant des habitants pour un projet de jardinage spécifique, comme c'est le cas à Schaerbeek pour le Jardin Ernest Tuin.

Règles pour l'utilisation : ce champ précise s'il existe des règles pour l'utilisation du potager. Ces règles peuvent être écrites ou orales, sous forme de règlement ou de charte signée, etc.

Actes de vandalisme : ce critère indique si le potager a fait ou fait toujours l'objet d'actes de vandalisme. Si oui, il est demandé d'en préciser la nature (vol, dégât, dépôts clandestins ou autre). Les champs suivants précisent si des actions particulières ont été menées pour éviter ces actes, et lesquelles.

Les types de vandalisme le plus récurrents sont les vols d'outils et des plants, les cambriolages et les déversements illégaux. Le jardin du Molenbabbel à Molenbeek, par exemple, malgré la présence d'une clôture, souffre régulièrement de déversements illégaux sous forme de déchets qui sont balancés au-dessus de la grille à partir de la rue Joseph Baeck. Cet exemple illustre que la présence d'une clôture n'implique pas une occurrence limitée de vandalisme. Des autres facteurs souvent liés à la localisation du potager (comme la visibilité depuis l'espace publique, la présence de logements, etc.) ainsi que le niveau de communication vis à vis du quartier semblent également déterminants.



Potager Molenbabbel – Parc Marie José (Molenbeek-Saint-Jean)

Le projet est-il source de conflit : comme son nom l'indique, ce critère vise à expliquer si le projet est ou non source de conflits. Si c'est le cas, il est demandé de préciser la nature des conflits (internes, avec le voisinage, avec le propriétaire...). Il est également demandé de commenter ces conflits : ampleur, risques pour la pérennité du potager, etc.

Subventions: Ce critère précise si le potager est aidé par des subventions et si oui, par lesquelles. Il est divisé en 5 champs: le premier précise si le potager reçoit effectivement des subsides, alors que les suivants déterminent à quel niveau de hiérarchie administrative (Europe, Région, Commune ou autre) et quel type (FEDER, quartier durable, Agenda 21, Fondation Roi Baudouin, etc.).

Nombre de personnes travaillant régulièrement dans le potager : ce champ est un indicateur de la taille du potager. Cette donnée sera recoupée avec les critères de superficie de ce dernier. Il faut toutefois être prudent dans l'interprétation de ce chiffre. En effet, il arrive que dans certains 'petits potagers', le nombre de participants soit plus important quand il s'agit d'un projet spécifique, que sur des terrains plus vastes où quelques personnes cultivent de plus grandes parcelles.

Nouveaux jardiniers: l'objectif de ces champs est de rendre compte d'une ouverture vers de nouveaux jardiniers. Le critère a été séparé en deux champs bien distincts: l'un précise si le potager a la capacité physique d'accueillir de nouveaux jardiniers, alors que l'autre informe sur la volonté ou non d'accueillir de nouveaux jardiniers (dont les raisons peuvent être précisées).

Liste d'attente : il est demandé de préciser le nombre de gens intéressés à jardiner dans le potager. Ce champ renseigne sur la pression de la demande.

Autres activités : ce critère détaille les activités organisées sur le potager ou sur le site. Le choix est multiple : formation, animations, visites ou autre (avec une précision dans ce cas).

Dans les potagers du type 'projet spécifique' (voir ci-dessus), des activités régulières ou occasionnelles sont souvent mises en place par les gestionnaires en question.

Les activités régulières (sur base hebdomadaire ou mensuelle) sont principalement destinées aux jardiniers du potager en question. Il s'agit de formations en horticulture, d'ateliers autour du thème du jardinage urbain, de l'alimentation durable et du compostage, etc. Ces activités sont généralement accompagnées par une structure spécialisée en la matière, comme *le Début des Haricots*² ou *Worms asbl*³. Par exemple, à *Aux Petits Ognons*, le potager de la maison de repos Albert Delatour à Schaarbeek, les résidents se rencontrent hebdomadairement pour des ateliers de contes.



Aux Petits Ognons (Schaerbeek)



Jeux Olympiques dans la Pleine X70 (Anderlecht)

Certaines activités ont un caractère plutôt occasionel, comme c'est le cas pour les évènements de semence ou de recolte, des journées portes ouvertes, etc. Dans la plupart des cas, ces initiatives sont ouvertes à un public plus large. Un évènement exemplaire est celui de la journée sportive *Jeux Olympiques* organisé par Ost Collective, initiateur de la Pleine X70 à Anderlecht.

² http://www.haricots.org/

³ http://www.wormsasbl.org/

De même, il est demandé si des **collaborations** sont organisées avec d'autres associations ou organismes, et lesquels.

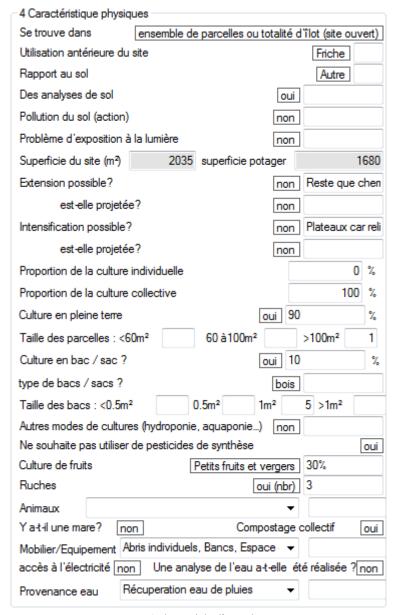
Dans le cas des 'potagers de projets', les collaborations avec les associations du quartier sont multiples. Là où il y a des maisons de quartier, de jeunesse, de repos ou des écoles en proximité, le potager s'ouvre à leurs membres sous forme d'activités récurrentes ou uniques, comme c'est le cas dans le potager du VELT Koekelberg (mentionné ci-dessus) qui accueille les résidents de la maison de repos avoisinante (le Jourdan). Dans les potagers avec un site de compostage, l'asbl W.O.R.M.S est un intervenant régulier.

Vente : ce champ détermine si les produits cultivés sont destinés à la vente et si oui, dans quelle proportion.

IV. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

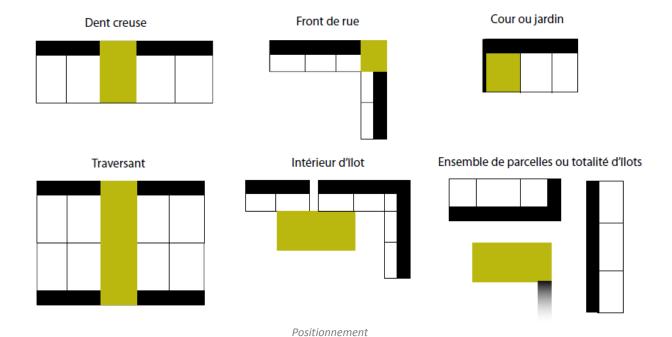
Cette thématique a pour but d'objectiver l'organisation physique des potagers, ces caractéristiques jouant un rôle déterminant dans la qualification des potagers.

Les critères abordés reprennent des informations telles que la taille du site et du potager, son rapport au sol, son environnement urbain, le nombre de personnes impliquées, etc.



Extrait du module d'encodage

Se trouve dans: ce champ reprend la position du potager par rapport au bâti environnant. Les différents cas sont: « Dent creuse ou parcelle traversante », « Intérieur d'îlot », « ensemble de parcelles ou totalité d'îlot (site ouvert) », « Parc», « bordure d'infrastructure », « cour ou jardin », « sur ou dans une construction (toiture, terrasse, cave...) », « Front de rue », et « Autre ». L'image suivante schématise ces positionnements.



Quelques exemples:



Jardin du Nord (Anderlecht): Parcelle traversant





Potager Rue Géomètre (Molenbeek-Saint-Jean): Front de rue



Potager Rue Walkiers (Schaerbeek): Ensemble de parcelles

« Bordure d'infrastructure » signifie que le potager se situe le long d'infrastructures, par exemple d'une grand' route (le potager étant situé le long d'une autoroute ou sur une berme centrale) ou un chemin de fer. Cette option est à cocher quand les infrastructures sont importantes (chemin de fer, autoroutes...) Dans le quadrilatère nord de Bruxelles (au nord de la rue Stephenson), par exemple, le chemin de fer entrecoupe un vaste terrain cultivable. Les usagers y louent individuellement des parcelles avec des dimensions variables à l'administration d'Infrabel.



Terrain maraîcher au bord du chemin de fer dans le quadrilatère nord de Bruxelles (Schaerbeek)

Le potager peut également être situé « sur ou dans une construction » : potager sur un toit plat ou une terrasse, culture de légumes dans les caves, etc.



Potager sur le toit de l'asbl Soleil du Nord (Schaerbeek)



Potager Molenbabbel dans le Parc Marie-Josée (Molenbeek-Saint-Jean)

De même, le potager peut être intégré dans un parc, comme c'est le cas dans le parc du Fontainas à Bruxelles-Ville (potager du Fontainas) et dans le parc Marie-José à Molenbeek-Saint-Jean (potager du Molenbabbel).

Utilisation antérieure du site : ce champ détermine, dans le cas où les personnes savent y répondre, l'utilisation du site avant l'implantation du potager. Les possibilités de réponses sont : friche, décharge, cour ou jardin, terrain industriel, prairie ou autre (avec précision).

Rapport au sol: il s'agit ici de préciser si le potager se fait à l'horizontale au niveau du sol ou sur une terrasse/toit, donc en hauteur, ou à la verticale (mur productif). D'autres possibilités sont laissées possibles, via un champ textuel.

Analyses de sol : ce champ vise à savoir si des analyses de sol ont été réalisées. Dans le cas positif, il est demandé si les rapports d'analyse sont disponibles (cas qui s'est rarement présenté).

Pollution du sol (action): ce champ détermine si des actions particulières ont été menées en matière de pollution du sol et si oui, lesquelles (culture en bacs avec du terreau contrôlé, dépollution, garder une distance de sécurité entre le site de culture et des infrastructures polluantes comme des chemins de fer, des autoroutes, etc.)

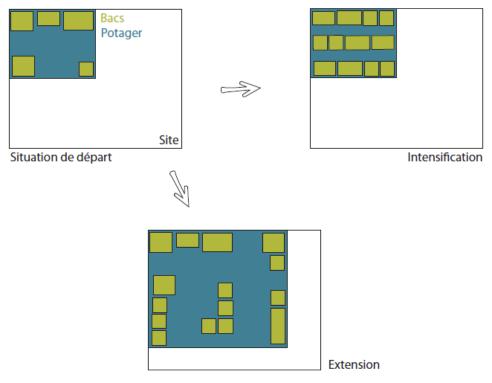
Problème d'exposition à la lumière: si un tel problème existe, il est expliqué dans la case de texte adjacente. Il peut être de plusieurs nature et facile à contourner ou non. La plupart des problèmes d'exposition sont dûs à la proximité d'arbres ou de bâtiments empêchant un ensoleillement suffisant. Néanmoins, les problèmes

d'exposition dans les potagers visités sont plutôt minimes ou sont évités par le choix de localisation des parcelles.

Superficie du site et du potager : ces superficies sont calculées automatiquement grâce à la détermination du contour de polygones dans le programme QGIS. Le chapitre suivant de ce document explique comment ces polygones ont été délimités.

Extension possible ? Est-elle projetée ? : On définit ici « extension » par une augmentation de la production via accroissement de l'étendue productive. Il s'agit donc de sortir des limites préétablies (voir ci-dessus) pour produire plus. Le cas échéant, la dimension de l'extension potentielle est exprimée par le % de la surface totale actuellement cultivée qui pourrait être ajouté. Dans le potager Scheut au bout de la Rue James Ensor par exemple, une extension de 10% est envisageable, mais n'est pas projetée.

Intensification possible ? Est-elle projetée ?: L'intensification est définie comme l'augmentation de la production via une rentabilisation de l'espace utilisé. En restant dans les limites actuelles du potager, il y a dans certains cas moyen de réorganiser l'espace pour augmenter le nombre de bacs (par exemple). La terminologie appliquée suit celle de l'extension du site, comme expliqué ci-dessus. Si on considère la surface cultivée comme surface de référence (donc 100%), l'intensification potentielle est donc indiquée par le pourcentage de cette espace qui peut être ajouté dans les limites actuelles du potager.



Différence entre intensification et extension agricole

Dans le potager du Molenbabbel à Molenbeek-Saint-Jean (voir ci-dessus) par exemple, les gestionnaires-jardiniers ont choisi de commencer par une petite surface de culture qui sera graduellement agrandie lorsque d'autres jardiniers s'ajouteront à l'équipe. En prenant les dimensions de cette espace comme référence, le potager peut être intensifié par un facteur de 400%.



Potager Molenbabbel – Parc Marie José (Molenbeek-Saint-Jean)

Proportion de la culture collective/individuelle: comme son nom l'indique, ce champ informe sur la proportion de la culture collective par rapport à la culture individuelle. Ces valeurs sont approximatives et estimées en pourcents.

Culture en pleine terre: Ces champs sont relatifs à la culture en pleine terre, par rapport à la culture en bacs ou en sacs (voir ci-dessous). Il s'agit de savoir quelle partie de la production est cultivée en pleine terre (que cette terre se situe au sol ou sur une terrasse ou un toit, voir critères plus haut), et sur combien de parcelles de quelle taille.

Il importe peu ici que la culture soit collective ou individuelle, mais cette donnée se fera ressentir dans le type de réponse : la culture collective se fait sur une grande parcelle collective alors que la culture individuelle se fait sur différentes petites parcelles.

Culture en bacs/sacs: Ces champs sont à remplir de la même manière que pour la culture en pleine terre, mais dans le cas de culture en bacs ou en sacs. Il est également demandé de préciser le type de bacs/sacs (géotextiles, bois, plastique recyclé ou autre).



Bacs en bois dans le potager du Soleil du Nord (Schaerbeek)



Bacs en plastique recyclée dans le Jardin du Nord (Bruxelles-Ville)

Autres modes de culture: ce champ précise si d'autres mode de culture que la culture en terre se fait sur le site. Un champ de texte est laissé pour la description du type de culture: il s'agit principalement d'hydroponie et d'aquaponie. L'hydroponie est la culture de plantes réalisée sur un substrat neutre (ex: billes d'argile ou laine de roche) et inerte qui est régulièrement irrigué d'un courant de solution qui apporte des sels minéraux et des nutriments essentiels à la plante. L'aquaponie combine ce système avec la production de poisson, en symbiose: les déjections des poissons sont transformées en minéraux assimilables par les plantes par des bactéries.

Pesticides de synthèse : ce champ indique si l'un des objectifs initiaux du potager concernait l'utilisation de pesticides de synthèse. Il ne concerne donc pas les pesticides biologiques.

Culture de fruits: ce critère détermine si des fruits sont cultivés dans le potager. Il peut s'agir de petits fruits (type framboises, fraises, etc.) et/ou d'arbres fruitiers (alors appelés « verger », par exemple pommiers, pruniers, etc.).

Ruches: la présence de ruches est ici abordée. S'il y en a, leur nombre est inscrit dans la case de texte.

Animaux : ce champ définit le type d'animaux présents sur le potager (poules, canards, lapins, caprins, ovins, autres).

Mare : s'il y a une mare au sein du potager, la réponse à ce champ est oui. Ce critère donne des informations sur les différents écosystèmes et la biodiversité présente au sein du potager.

Compostage : ce critère informe sur l'organisation d'un compostage collectif sur le site. Les composts individuels ne sont pas intégrés dans ce champ.

Mobilier/équipement: ce champ reprend les différents éléments de mobilier existant et destinés au potager: abris collectif et/ou individuels, bancs, plaine de jeux, aire d'accueil, espace collectif, barbecue collectif, toilettes, conventionnelles, toilettes sèches, table de pic-nic et/ou autre (précisé).



Mobilier dans le potager de VELT Koekelberg



Abris dans le potager de la Rue Veeckeman (Ganshoren)

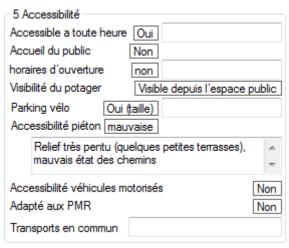


Plaine de jeux dans le potager Snoeptuin (Laeken)

Accès à l'électricité : il s'agit de savoir si l'électricité est accessible sur le site (pour un motoculteur, un éclairage ou autre)

Eau: Les champs relatifs à l'eau indiquent d'où provient l'eau disponible sur le site (puits, récupération de pluies, eau courante, rivière et/ou autre), et si une analyse de celle-ci a été réalisée.

Cette thématique a pour objectif de décrire et qualifier l'accessibilité du potager. Il s'agit donc de relever les horaires d'ouverture mais également la visibilité du potager et son accessibilité piétonne, cycliste et en transport en commun.



Extrait du module d'encodage

Accessible à toute heure : ce critère défini si le potager est accessible n'importe quand par les jardiniers ou s'ils doivent attendre une permanence pour venir cultiver. Si le jardin est accessible à toute heure, il est demandé par quel moyen, c'est-à-dire si le potager est ouvert à tous (pas de clôture) ou si les jardiniers ont un code ou une clef leur permettant d'accéder au potager malgré une séparation physique avec l'espace public.

Accueil du public: ce champ indique si un accueil du public est réalisé sur le site, c'est-à-dire que les éventuels visiteurs trouveront réponses à leurs questions et pourront accéder au potager. Dans ce cas, il est demandé de préciser les horaires de cet accueil.

Visibilité du potager : ce critère qualifie la visibilité du potager depuis l'espace public. Le potager est soit visible depuis l'espace public, soit non visible mais indiqué, soit invisible et pas indiqué.



De Snoeptuin (Laeken) est bien visible depuis la rue Léopold I



Le potager Wasteland à Schaerbeek est situé dans un intérieur d'îlot et n'est pas indiqué depuis l'espace public

Parking vélo: ce champ indique l'existence et la taille d'un éventuel parking à vélo disponible sur le site. S'il s'agit de grilles ou autre élément auquel un vélo peut être accroché mais qui n'est pas fait spécifiquement pour attacher des vélos, la réponse à ce critère est « Non ».

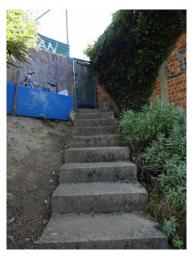
Dans la pratique, peu de potagers ont intentionnellement prévu des parkings pour les vélos. Néanmoins, pour la plupart des cas, il est possible de garer son vélo en proximité des parcelles de culture.



Parking vélo du Jardin Ernest Tuin (Schaerbeek)

Accessibilité piéton : elle est qualifiée de bonne, moyenne ou mauvaise et une explication commente ce choix : forte pente, matériaux glissants, etc. Le « piéton lambda » qui sert de base à cette appréciation est ici défini par une personne âgée. En effet, la plupart des potagers sont accessibles pour la plupart des jardiniers. Il s'agit donc ici de qualifier l'accès au potager par une personne à mobilité « difficile ».

Par exemple, l'accès au potager Koekelberg Historique est qualifié « moyenne » à cause de la présence d'un escalier et d'un petit chemin de terre.



L'accès au potager Koekelberg Historique est qualifié « moyenne »

Accessibilité véhicules motorisés : il s'agit simplement de préciser si un accès de véhicules motorisés est possible (pour travaux, (dé)chargement, etc.)

Adapté aux PMR: ce champ indique si le potager a été conçu pour accueillir des personnes à mobilité réduite (ici compris les chaisards), c'est-à-dire par exemple avec des bacs surélevés pour y laisser une chaise roulante s'y glisser, du mobilier conçu pour l'accueil de ces personnes, etc.



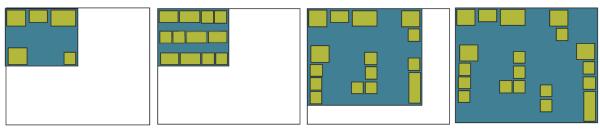
Exemple de mobilier adapté aux chaisards

Transports en commun : ce champ renseigne les lignes de transports en commun passant à proximité du site (rayon de 300 m).

Comme énoncé plus haut, le périmètre des sites des potagers et celui des espaces réellement cultivés ont été tracés. En plus de calculer automatiquement la superficie de ces espaces, les délimiter avec un Système d'Information Géographique permet de les géolocaliser dans le fond de plan Urbis et de les caler sur le parcellaire bruxellois.

Deux périmètres sont tracés pour chaque potager : le périmètre du site et le périmètre réellement cultivé. Cela permet entre autre de préciser et d'objectiver les données relative aux superficies et à l'extension possible du potager.

Le site représente l'ensemble du terrain disponible (possédé ou loué pour le potager par exemple), alors que le polygone « potager » ne représente que la partie cultivée (y compris les abris et chemins s'ils font partie de cette zone). Plusieurs cas de figures sont possibles, comme montré dans les schémas ci-dessous. Par exemple, les deux polygones seront identiques si toute la superficie disponible est utilisée. L'extension du potager ne sera donc pas possible.



Superficie du site

Superficie du potager

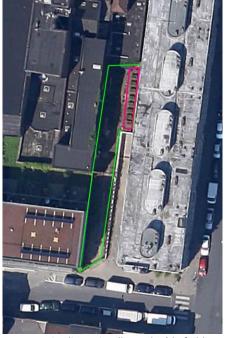
Bacs ou parcelles

Cas de figure théorique pour la délimitation des superficies du site et du potager

L'ajustement des polygones sur QGis s'est généralement fait grâce aux schémas et notes réalisés sur le terrain. Dans certains cas (potagers très grands, pas d'accès et personne sur place, etc.), cet ajustement s'est fait grâce aux images satellites.



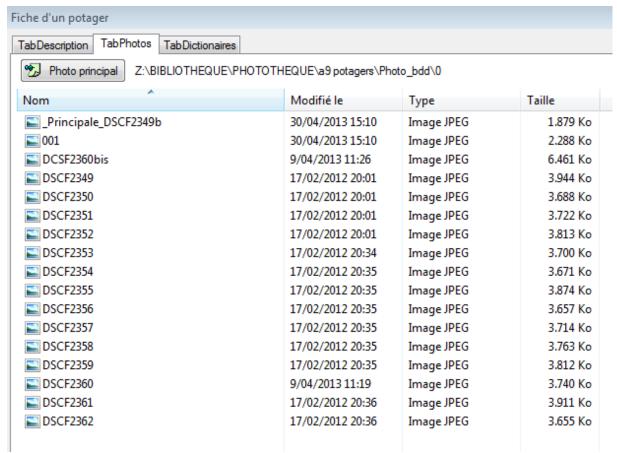
Vu sa taille, le contour du potager Ernotte (en rose) a été tracé sur base de la photo aérienne



Au jardin Majorelle, malgré la faible visibilité sur photo aérienne, la surface du potager a pu être déterminée

Les photos qui ont été réalisées sur le terrain sont reprises dans l'onglet « TabPhotos » de chaque fiche.

Une photo représentative de chaque potager, plus « commerciale » que certaines photos plus techniques, a été déterminée pour chaque potager, et devra permettre de représenter le potager sur un site internet ou équivalent. En glissant cette photo sur le bouton « Photo principal », le nom de cette photo est modifié pour y intégrer « _Principale_ » avant son nom original. Elle se retrouvera donc en tête de la liste des photos du potager et sera facilement identifiable.

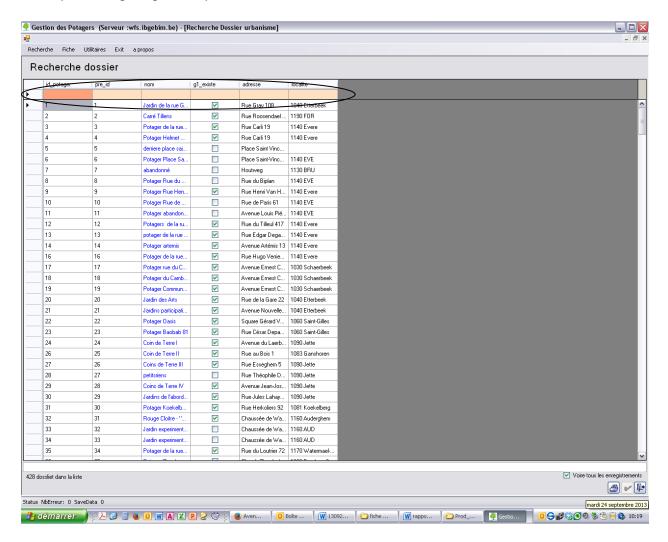


L'onglet TabPhotos, la liste des photos et le bouton Photo Principal

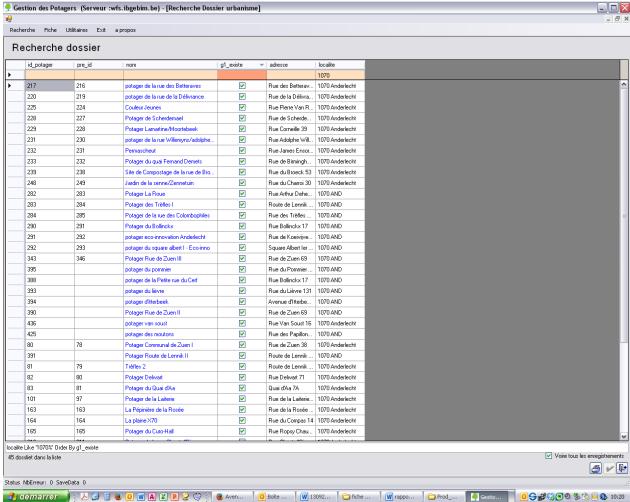
RECHERCHE D'UN POTAGER

Le système d'encodage permet de faire des requêtes et sélections de potagers sur un ou plusieurs champs. Comme le montre la capture d'écran ci-dessous, chaque ligne correspond à une fiche ayant été encodée. Les colonnes sont modulables et des informations supplémentaires (se trouvant dans la fiche) peuvent être affichées.

La première ligne, ligne rose, permet de chercher des informations dans la base de données.



Supposons, qu'une recherche soit effectuée sur les potagers situés à Anderlecht. Dans la case rose de la colonne « localité », « 1070 » est entré. Tous les potagers comprenant « 1070 » dans leur code postal sont sélectionnés. Voici le résultat obtenu :



Résultat de la recherche « 1070 »

Ce principe s'applique également aux autres colonnes et une recherche peut être effectuée sur plusieurs colonnes en même temps.

La recherche d'un potager peut également se faire via Qgis, grâce à l'extension « Link to win form » ⁴. En ayant QGis et le programme IBGE_Potager ouvert, il suffit de cliquer sur la surface d'un potager, et la fiche correspondante s'ouvre dans IBGE_Potager.

⁴ Dans le programme IBGE_Potager, cliquer sur QGIS dans le menu « Utilitaires ». Dans la fenêtre qui apparait, cocher « Autosélection de la fiche potager », et la laisser ouverte.

Sous Windows, copier le fichier « link_to_win_form » dans le dossier (à ne faire que la première fois) : C:\Users\nomd'utilisateur\.qgis\python\plugins

Dans QGIS, dans le menu Extension/Gestionnaire d'extension, taper « link » dans le filtre, et cocher la case de l'extension Link To Win Form (0.9), puis cliquer sur OK (à ne faire que la première fois). Une petite icone (paparait en bas à gauche de l'écran. Cliquer dessus et sélectionner la couche « data_potager », puis cliquer sur le bouton « Recherche de la fenêtre », puis sur OK. Un menu lié à l'extension est apparu en bas à gauche.

Inventaire des potagers en Région de Bruxelles-Capitale

Dans le cadre de la présente étude, cet inventaire est avant tout un outil d'analyse et d'aide à la décision. En aval de l'étude proprement dite, il pourrait devenir un outil d'information du public (les informations pourraient être mises en ligne) mais aussi un outil de gestion (en étant mis à jour régulièrement, il pourrait servir de base à un monitoring constant du maillage potagers).

Pour rappel, au sens du présent inventaire, il faut entendre par « potager » les potagers qui ne sont pas strictement privés. Les potagers d'un particulier ou les potagers d'une école qui ne sont destinés qu'aux élèves de cette école n'ont pas été pris en compte. Ont été pris en compte les potagers qui étaient susceptibles d'accueillir des jardiniers qui le souhaitent (pour autant qu'il y ait encore de la place de disponible), soit les potagers ouverts au public.

CHIFFRES-CLÉS

La Région de Bruxelles-Capitale compte 261 potagers (au sens du présent inventaire). On compte donc en moyenne 2,33 potagers pour 10000 habitants ou un site potager pour 4288 habitants. En Région bruxelloise, la superficie de potager par habitant est de 0,50 m² en moyenne.

Le tableau suivant montre, par commune, le nombre de potagers recensés, leur superficie ainsi que la superficie de potager par habitant et le nombre d'habitants par potager. Il en résulte des situations très contrastées.

	nb Habitants (2011)	superficie potager	nombre potager	superficie potager par habitant	nombre d'habitants par potager
Anderlecht	107912	72496	34	0,67	3174
Auderghem	31408	8936	7	0,28	4487
Berchem-Sainte-Agathe	22770	13814	13	0,61	1752
Bruxelles	163210	113790	43	0,70	3796
Etterbeek	45257	1031	3	0,02	15086
Evere	36492	46278	15	1,27	2433
Forest	51838	22392	13	0,43	3988
Ganshoren	23059	14885	6	0,65	3843
Ixelles	82202	14695	7	0,18	11743
Jette	47947	66464	15	1,39	3196
Koekelberg	20261	3778	4	0,19	5065
Molenbeek-Saint-Jean	91733	30870	12	0,34	7644
Saint-Gilles	48439	1818	7	0,04	6920
Saint-Josse-ten-Noode	27358	510	2	0,02	13679
Schaerbeek	125656	23315	13	0,19	9666
Uccle	78288	86545	30	1,11	2610
Watermael-Boitsfort	24249	20490	15	0,84	1617
Woluwe-Saint-Lambert	51515	14191	14	0,28	3680
Woluwe-Saint-Pierre	39494	6116	8	0,15	4937
TOTAL	1119088	562414	261	0,50	4288

Ces chiffres peuvent servir de référence à un objectif chiffré dans de la mise en place d'une stratégie de développement des potagers communautaires (par exemple : passer graduellement à 0.50 m² de potagers par habitant).

COMPLETUDE ET FIABILITE DES DONNEES

Toutes les données n'ont pas pu être collectées pour tous les potagers visités. En effet, il n'a pas toujours été possible de rencontrer quelqu'un sur chaque potager. Lors des premiers relevés de terrain (mai 2013), il est apparu qu'il était indispensable d'avoir un jardinier ou gestionnaire à interroger afin de compléter l'enquête et d'aboutir à une base de données qui soit la plus exhaustive possible. L'absence d'une personne de référence sur le potager empêche en effet, non seulement, de remplir certains champs de l'enquête (surtout les champs relatifs à la gestion), mais également, dans de nombreux cas, d'accéder au potager et donc de remplir certaines infos de base (caractéristiques physiques du potager...). Or, lors de la constitution du questionnaire, Bruxelles-Environnement a insisté sur l'exhaustivité de certains champs nécessitant la rencontre avec une personne de contact.

Afin d'augmenter les chances de rencontrer une personne sur le potager, la méthode de relevé a été adaptée. La méthodologie suivante a été développée et appliquée⁵ :

- Identifier, dans la mesure du possible, une personne de référence ;
- Contacter cette personne avant la visite de terrain pour prendre un rendez-vous ;
- Si aucun contact n'a pu être trouvé, aller sur le terrain (de préférence lors des jours de beau temps, le we, le soir...);
- Si personne n'est présent, laisser un avis de passage et demander que l'on nous recontacte ;
- Si on nous recontacte, remplir les champs manquants par téléphone ou, le cas échéant, prendre rendez-vous pour une nouvelle visite de terrain.

Malgré l'application de cette méthode, pour un peu plus d'un tiers des 261 potagers existants personne n'a été rencontré et la plupart des données n'ont donc pu être complétées. Ces potagers sont facilement identifiables dans la base de données : le champ « fiche complète » est décoché.

Les informations manquantes portent surtout sur la gestion du potager, soit sur ce qui n'est pas visible depuis l'espace public. La carte 2.0 montre la répartition des potagers pour lesquels la base de données est incomplète. Nombreux sont situés en périphérie et correspondent à des potagers dits « familiaux » pour lesquels il est difficile de trouver une personne de contact et, si personne n'a pu être rencontré sur le terrain, pour lesquels les jardiniers sont moins enclins à retéléphoner pour répondre au questionnaire. Le taux de réponse pour les potagers issus d'un projet spécifique (donc souvent des potagers plus centraux) est plus important.

Il importe de souligner, à ce stade, que toutes les analyses et données fournies dans les paragraphes et chapitres qui suivent portent sur les potagers <u>existants</u>. Pour rappel, les données relatives aux potagers « non existants » n'ont pas été validées.

Dans le tableau ci-dessous sont repris, pour tous les champs jugés par BE comme prioritaires, la complétude des données encodées :

	Complétude des données
Généralités	100%
Gestionnaire du potager	55%
Origine du potager (projet spécifique	66%
ou spontané)	
Propriétaire du terrain	100%
Accord gestionnaire - jardinier	60%

⁵ Cette méthode, plus consommatrice de temps que celle prévue dans l'offre du BRAT, a fait l'objet d'un avenant.

٠

Contexte urbain (intérieur d'îlot,	100%
parc)	
Rapport au sol	100%
Superficie du site	100%
Superficie du potager	100%
Proportion individuel / collectif	66%
Présence de culture pleine terre	100%
Présence de culture en bac/sac	90%
Accessibilité du potager	75%

Certaines données ont en outre été validées/complétées pour tous les potagers existants par d'autres sources d'informations et sont donc fiables. Il s'agit des données suivantes :

- Adresses et localisation géographique (complétées/validées sur base du fonds de plan Urbis);
- Propriétaires si ils sont publics (complétés/validés sur base de la base de données du Cadastre fournie par BE).

Il importe également de souligner que, lorsque le répondant est un jardinier, la fiabilité des réponses fournies est moins bonne que lorsque le répondant est un gestionnaire, surtout lorsque la gestion des potagers implique peu les jardiniers.

CARTES – REPARTITION SPATIALE DES POTAGERS EN FONCTION DE LEURS CARACTERISTIQUES

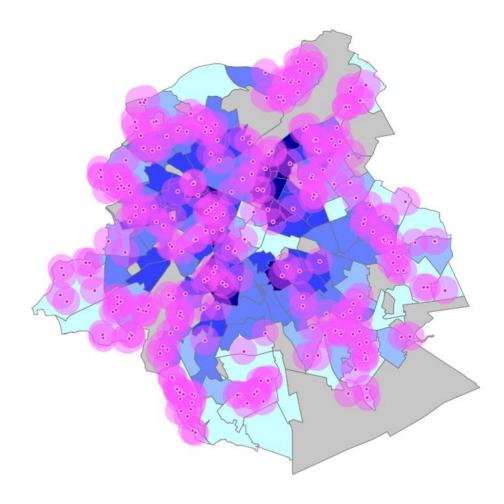
Différentes cartes ont été produites sur base de la base de données créée. Les cartes 2.0 à 2.14 du fascicule cartographique montrent certains traitements que permet le SIG (traitements considérés comme les plus pertinents). Un nombre plus important de requêtes a été réalisé sur base des demandes de Bruxelles-Environnement. Ces requêtes figurent dans les fichiers Qgis fournis conjointement au présent rapport.

La carte 2.1 montre la localisation des 261 potagers en Région de Bruxelles-Capitale. Les cartes 2.2 et 2.3 montre le nombre d'habitants par potager et par commune ainsi que la superficie de potager par habitant et par commune.

Dès ce stade, on observe que :

- o n trouve, au centre comme en périphérie, de fortes concentrations locales, ou au contraire des zones non équipées ;
- o la centralité semble jouer un rôle direct, les potagers étant plus nombreux en périphérie que dans le centre ;
- o certaines communes offrent, par habitant, une superficie de potager nettement supérieure aux autres communes : il s'agit des communes de Evere, Uccle et Jette (à noter que la ville de Bruxelles présente une situation contrastée entre le Pentagone et Haeren / Neder-Over-Hembeek qui n'est pas visible sur la carte) ;
- o certaines communes offrent, par habitant, une superficie de potager nettement inférieure aux autres communes : il s'agit des communes de Saint-Josse-Ten-Noode, Etterbeek, Saint-Gilles et Schaerbeek et dans une moindre mesure, Woluwe-Saint-Pierre, Ixelles et Koekelberg.

La carte de localisation des potagers (2.1) peut également être croisée avec d'autres couches d'information (données sociodémographiques, promenades vertes, espaces verts, PRAS, etc. cf. chapitre ci-dessous). Il est également possible de prendre en compte le potager ainsi qu'une zone tampon autour de ce dernier afin de voir les parties du territoire qui ont, ou non, accès à un potager à proximité.

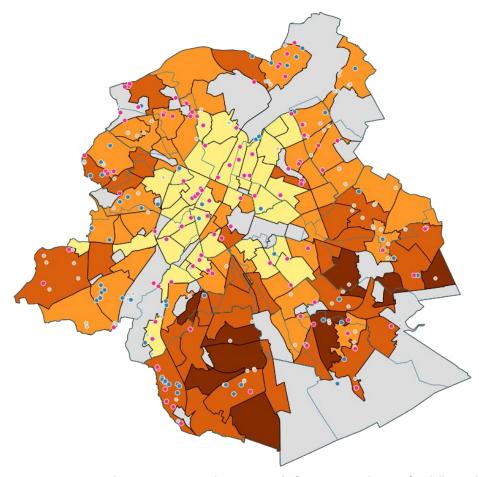


Les points en rose montrent les potagers avec, en rose clair, un buffer de 500m de rayon. La couleur bleue en fond illustre le densité de population par quartier du monitoring (données issues du site https://monitoringdesquartiers.irisnet.be - 2008). Plus la couleur bleue est claire, plus la densité est faible.

On observe sur cette carte que certaines zones du territoire, pourtant denses, se trouvent à plus de 500 m à vol d'oiseau d'un site potager. Au regard de ce constat, un objectif pourrait par exemple être d'assurer pour tous les habitants (en priorité pour les quartiers denses) l'accès à un potager à moins de 500 m à vol d'oiseau de chez eux.

Les cartes 2.3, 2.4 et 2.11 montrent respectivement la répartition des potagers en fonction de l'année de création, de la proportion de culture collective et de l'origine du potager (spontanée ou issue d'un projet spécifique). Il en ressort que la centralité joue un rôle prépondérant dans le type de potagers observés : dans le centre, les potagers sont le plus souvent issus d'un projet spécifique, ils sont plus récents et la culture collective y est présente, voire majoritaire. En périphérie, les potagers sont plus anciens, ils ont été créés de manière plus spontanée et présentent une superficie de culture collective plus faible, voire inexistante. Il existe donc une dualité assez marquée entre :

- o les potagers dits « familiaux » (ou individuels) qui sont plus nombreux dans les quartiers périphériques (là ou l'urbanisation a été plus tardive) ;
- o les potagers dits « collectifs » ou « d'animation » qui sont plus nombreux dans les quartiers centraux et plus spécifiquement dans les quartiers centraux défavorisés où l'action sociale et associative est plus marquée.



Les points en rose montrent les potagers issus de projets spécifiques. La couleur en fond illustre l'indice de richesse par quartier du monitoring (données issues du site https://monitoringdesquartiers.irisnet.be). Plus la couleur est claire, plus l'indice de richesse est faible.

La carte 2.9 met en évidence la superficie des potagers (superficie cultivée). A nouveau, la centralité joue un rôle prépondérant dans la répartition des potagers : les potagers du centre sont globalement plus petits que les potagers en périphérie où l'espace disponible est plus important et les densités bâties moins importantes.

Les cartes 2.6 et 2.7 illustrent la répartition des potager en fonction du type de culture : en pleine terre ou en bac/sac. On observe que la plupart des potagers sont en tout ou en partie en pleine terre. Seuls les potagers situés dans le centre de la Région de Bruxelles-Capitale n'ont pas de culture en pleine terre. A l'inverse, les potagers avec bacs/sacs sont surtout localisés dans le centre de la Région.

La carte 2.8 met en évidence les potagers en fonction de leur rapport au sol. Il en résulte que la toute grande majorité des potagers sont des potagers au sol. La Région de Bruxelles-Capitale compte toutefois 6 potagers sur toiture et deux potagers verticaux, tous étant situés dans le centre de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les cartes 2.12 et 2.13 mettent en évidence les potagers pour lesquels de nouveaux jardiniers peuvent encore être accueillis ou pour lesquels une extension est possible et/ou envisagée. Elle met donc en exergue les potentialités issues de l'exploitation des potagers existants. Il ressort de ces cartes que, tant dans le centre qu'en périphérie, de nombreuses potentialités d'accueil ou d'extension existent. Dans certains quartiers, le soutien de ces potagers peut dès lors constituer un enjeu majeur dans la politique de développement des potagers en Région de Bruxelles-Capitale.

CARTES – REPARTITION SPATIALE DES POTAGERS EN FONCTION D'AUTRES COUCHES D'INFORMATION

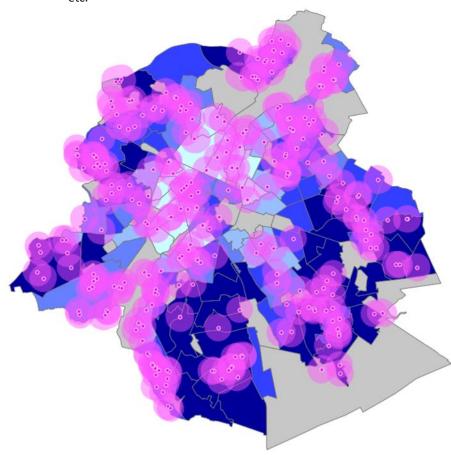
Le présent inventaire des potagers a été géolocalisé. Il permet donc de mettre en regard les informations contenues dans la base de données avec d'autres types d'information géoréférencées.

Différentes couches d'information, potentiellement intéressantes dans le cadre de la mise en place d'une politique de développement du maillage potager ont été fournies conjointement au présent rapport. Ces couches peuvent être croisées avec n'importe quelle requête faite à partir de la base de données.

Il s'agit des types de couches suivantes :

1. Données socio-économiques par quartier du monitoring⁶:

- densité de population (2008);
- âge moyen (2008);
- proportion des logements avec jardin (2001);
- confort de base des logements (2001);
- part des ménages vivant en appartement (2001);
- part des étrangers (2008);
- revenus par habitant (2009);
- taille des ménages (2008);
- superficie des logements par habitant (2001);
- etc



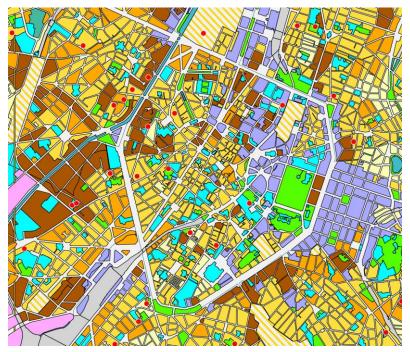
Exemple de carte socio-démographique : les points en rose montrent les potagers avec, en rose clair, un buffer de 500m de rayon. La couleur bleue en fond illustre les revenus par habitant et par quartier du monitoring (données issues du site https://monitoringdesquartiers.irisnet.be - 2008). Plus la couleur bleue est claire, plus les revenus par habitant sont faibles.

_

⁶ Données issues du site https://monitoringdesquartiers.irisnet.be

2. Affectations du PRAS

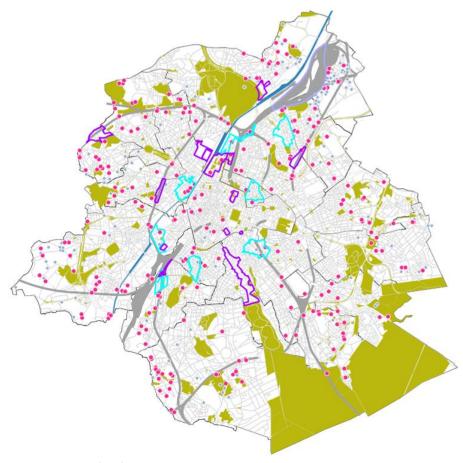
Cette carte illustre la localisation des potagers avec, en fond, les affectations du PRAS. Il est important de noter que le nouveau PRAS (PRAS démographique) a été approuvé récemment. Les couches n'étant pas encore disponibles, c'est « l'ancien » PRAS qui est présenté ci-dessous. Les bonnes couches seront accessibles sur le site urbanisme.irisnet.be prochainement.



Extrait du PRAS avec, en rouge, la localisation des potagers

3. Contour de périmètres stratégiques en matière d'urbanisme

Il s'agit de contours de zones particulièrement stratégiques en matière d'urbanisme telles les contrats de quartier, ZIR, ZIRAD, etc.



Exemple de contours de périmètres : les points en rose montrent les potagers, les contours en bleu, les contrats de quartier en cours et les contours en mauve, les ZIR et ZIRAD.